



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Convention de mise à disposition au bénéfice de l'association Pôle Surdit 

Date de la convocation : vendredi 10 d cembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 d cembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 d cembre 2021   17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est r uni   l'H tel de Ville de Bastia, en s ance ordinaire, sous la pr sidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assembl e : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres pr sents : 29

Le quorum  tant atteint, l'assembl e peut d lib rer.

 taient pr sents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI J romine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO Fran ois ; Monsieur FABIANI Fran ois ; Madame FILIPPI Fran oise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE H l ne ; Monsieur TATTI Fran ois ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

 taient absents : Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Dani le ; Madame VESPERINI Fran oise ; Monsieur De CASALTA Jean-S bastien.

Ont donn  pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI   Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru   Monsieur Fran ois FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique   Madame Fran oise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain   Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine   Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda   Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame J romine VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI G rard   Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin   Monsieur Fran ois TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la s ance et invite le Conseil   d signer son secr taire :
Monsieur Paul Tieri  lu secr taire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la demande de l'association Pôle Surdit  de Corse représent e par Mme COTI, d sirent prendre   bail un local d'environ 50 m² situ  au 1^{er}  tage de la Maison Vinci, sis avenue de la Lib ration, afin d'y installer son association ;

Consid rant que ce local  tait occup  jusqu'au 7 octobre 2021 par l'Association Culturelle et Sportive des Sourds de la Ville de Bastia ;

Consid rant que la Ville avait d cid  d'aider l'association   poursuivre ses objectifs en passant une convention de mise   disposition dudit local selon les termes suivants :

- Mise   disposition consentie   titre pr caire et r vocable moyennant un loyer annuel de 100 .
- d penses li es aux fluides (eau,  lectricit , chauffage), abonnements t l phoniques et entretien du local   charge de l'association

Consid rant que la valeur locative des locaux  tait estim e   5 400 , valeur locative que l'association s'engageait   valoriser dans ses comptes comme avantage en nature estim    5 300   (5400  - 100   de la location) ;

Consid rant que l'association Pôle Surdit  de Corse intervient sur tout le territoire dans de multiples domaines comme l'accompagnement  ducatif professionnel, l'information et la sensibilisation des publics sourds et des publics entendants, l'am lioration de l'accessibilit    tous les services administratifs. L'association est  galement devenue centre de formation en langue des signes et organise des « caf s signes »...

Apr s avoir entendu le rapport de Laura ORSINI SAULI,

Apr s en avoir d lib r ,

Le conseil municipal,

A l'unanimit .

Article 1 :

- **Approuve** la passation d'une convention de mise   disposition du local sis au 1^{er}  tage de la Maison Vinci au b n fice de l'association Pôle Surdit  de Corse pour un loyer modique de 100  par an, avec une prise en charge totale par l'association des d penses li es aux fluides.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire   signer la convention telle que figurant en annexe.

Ainsi fait et d lib r , les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conform ment   l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappel  que la pr sente d lib ration peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un d lai de 2 mois   compter de sa mesure de publicit . Le Tribunal Administratif de Bastia peut  tre saisi via l'application « T l recours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-apr s : www.telerecours.fr.

La pr sente d lib ration fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Sign  par : Pierre SAVELLI

Date : 28/12/2021

Qualit  : MAIRE

2021/DEC/01/22

Page 2 sur 2